

*maxima* de 3 fr. 80 c. applicable à toute lettre pesant de 200 à 250 grammes. Pour que nos calculs aient la plus grande vraisemblance possible, nous admettrons que la surtaxe *minima* de 0,20 serait la seule appliquée. A ce compte, pour produire une recette de 2,300,000 francs, il faudrait que 11,500,000 lettres fussent annuellement soumises à la surtaxe. Il suffira de quelques calculs pour démontrer que cette éventualité n'a rien d'in vraisemblable.

Le nombre de 5,600,000 lettres surtaxées, sur 81,000,000 de lettres transportées dans une année, représente la parité proportionnelle de 7 %. Pour savoir si l'on peut raisonnablement espérer que sous l'empire du nouveau tarif il y aura chaque année 11,500,000 de lettres soumises à la surtaxe, il faut examiner seulement quel serait le rapport proportionnel de ce nombre avec le nombre total de la circulation probable que produirait ce tarif.

Cette circulation a été établie dans un tableau inséré à la fin de la III<sup>e</sup> partie de cet écrit. En lui appliquant la quotité proportionnelle de 7 %, représentant le nombre relatif des lettres actuellement surtaxées, on trouve les résultats suivants :

ANNÉES. — à dater du nouveau tarif.	NOMBRE TOTAL  ANNUEL DES LETTRES.	7 %  LETTRES SUR TAXÉES sur le nombre total.	PRODUIT de LA SURTAXE au taux minimum de 0,20	RÉSULTAT PAR RAPPORT AU NET produit actuel (soit 2,300,000).	
				PERTE.	BÉNÉFICE.
1 <sup>re</sup>	144 millions	10 millions	2,000,000 »	500,000 »	» »
2 <sup>e</sup>	166 —	11 —	2,200,000 »	100,000 »	» »
3 <sup>e</sup>	180 —	12 —	2,400,000 »	» »	100,000 »
4 <sup>e</sup>	192 —	13 —	2,600,000 »	» »	500,000 »
5 <sup>e</sup>	202 —	14 —	2,800,000 »	» »	500,000 »
6 <sup>e</sup>	233 —	16 —	3,200,000 »	» »	900,000 »
7 <sup>e</sup>	254 —	17 —	3,400,000 »	» »	1,100,000 »

Ce tableau n'établit pas seulement le rapport proportionnel de 7 % entre les lettres surtaxées et le nombre total des lettres circulant chaque année, il met encore en relief les produits que donnerait la surtaxe *minima* de », 20 c., appliquée au nombre exprimant